

Cahier d'acteur rédigé par :



Union des Vignerons du Beaujolais
210 Boulevard Vermorel
69661 VILLEFRANCHE CEDEX
Tel : 04 74 02 22 20
uvb@beaujolais.com

PREAMBULE

L'Union des Vignerons du Beaujolais (UVB) regroupe l'ensemble des vins d'appellation du Beaujolais. Elle a pour mission de travailler avec les Organismes de Défenses et de Gestion de ces appellations pour mettre en œuvre les missions qui leur sont confiées et notamment :

- la fixation des conditions de production ;
- le contrôle de l'application du cahier des charges de production ;
- les actions de défenses et de mise en valeur des appellations.

L'UVB est également chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions d'évolution de la filière viticole sur le territoire Beaujolais.

A travers ce cahier d'acteur, l'UVB n'entend pas exprimer une position sur l'opportunité du POCL ou les avantages et inconvénients des différents scénarios proposés mais plutôt alerter le public et les aménageurs sur l'impact que pourrait avoir le projet sur la qualité des paysages du Beaujolais.

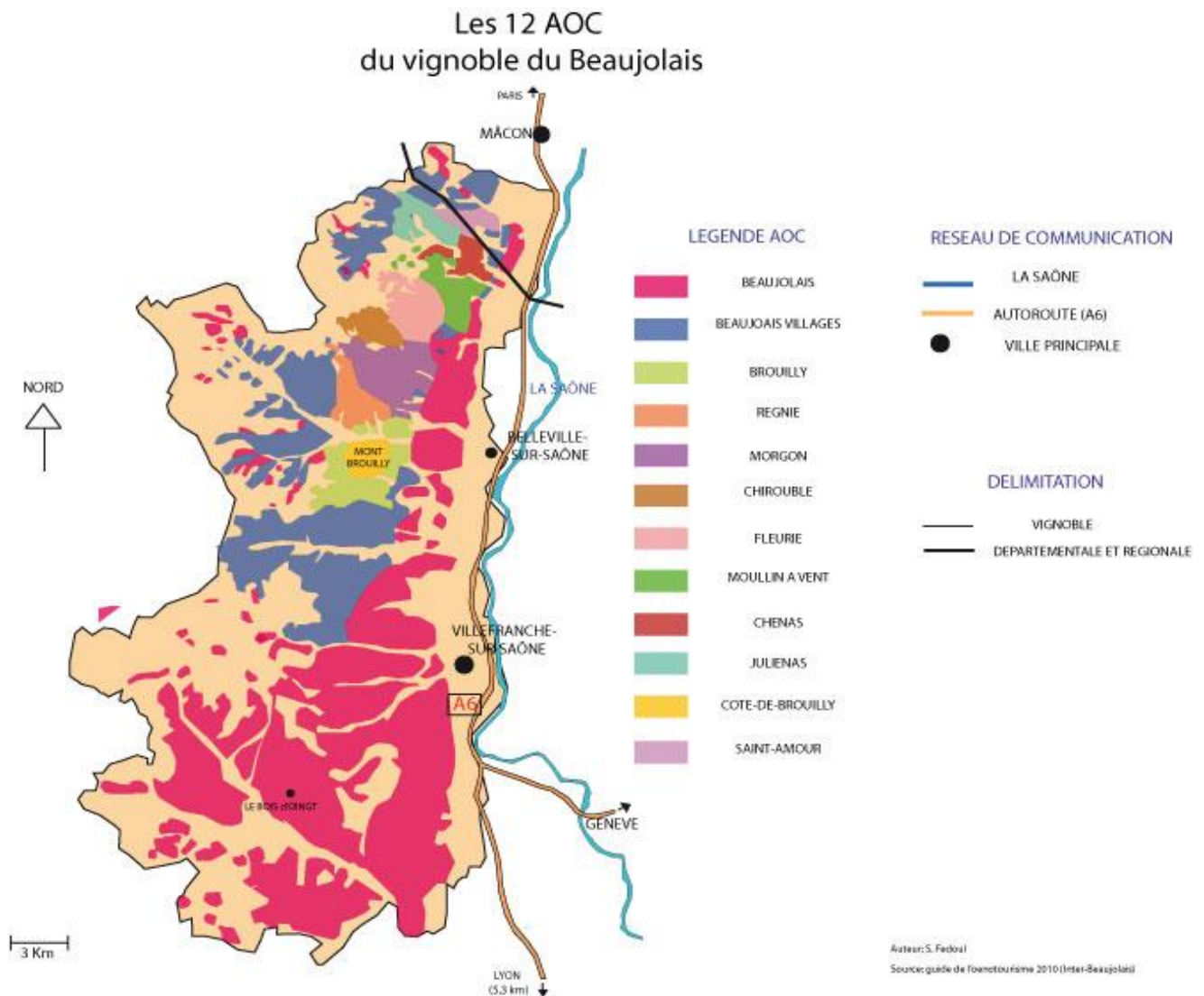
En effet les vignerons sont les principaux utilisateurs du territoire Beaujolais et la valeur de la production d'appellation d'origine contrôlée est liée non seulement à la qualité intrinsèque des produits mais également à la dimension idéale qui l'entoure et notamment les paysages de l'aire de production.

« Le discours œnologique est mal maîtrisé par le grand public. C'est la composante géographique du discours qui entoure le vin qui est la plus accessible intellectuellement. La connaissance des lieux de production à différentes échelles, région, village ou même domaine viticole permet au vin qui est sur la table d'être facilement relié à des références culturelles, à la fois personnalisées et aisément partageables. [...] Le rapport entre paysage et vin, et l'imaginaire qui y est associé est une composante essentielle à prendre en compte par les vignobles contemporains. [...] Exploiter la richesse d'un vignoble consiste donc à savoir utiliser la richesse idéale de ses paysages. Le paysage est à la jointure du territoire et de ses produits. Les sensations procurées par la dégustation sont ainsi amplifiées par l'écho esthétique paysager. Il est indispensable que la qualité des paysages soit à la hauteur de l'ambition du vin. » (Jacques Maby)

C'est pourquoi la viticulture d'AOC ne peut accepter aucune atteinte à la qualité paysagère des territoires de production. Or le projet du POCL est susceptible de remettre en cause la valeur des paysages viticoles du Beaujolais. Ainsi nous souhaitons contribuer au débat public en soulignant les enjeux paysagers du Beaujolais et par là-même convaincre les décideurs de tout mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine unique.

LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX

Le Vignoble Beaujolais est composé de 12 appellations, Beaujolais, Beaujolais Villages et les crus de Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côtes de Brouilly, Fleurie, Juliéas, Morgon, Moulin-à-Vent, Régnié, Saint-Amour regroupées sur 96 communes situées à l'ouest du département du Rhône (69). La vigne couvre près de 18 500 hectares pour une production de 900 000 hl dont 40% sont exportés. Le Beaujolais c'est la deuxième plus forte notoriété au monde après le Champagne.



Un territoire de 96 communes (85 Rhône / 11 Saône-et-Loire), 10 Communautés de Communes, 2 SCoT (Beaujolais et Saône-et-Loire), 1 Pays Beaujolais, 162 300 habitants (sources : INSEE 2009), 2 461 exploitants (sources : MSA 2009).

Les enjeux viticoles

Les hommes

Le potentiel humain a fortement diminué depuis trois ans (peu d'installations, départ des jeunes, double activité). Il faut redonner de l'attractivité au métier de vigneron pour retrouver des ressources humaines rapidement.

Les exploitations

La restructuration des exploitations est obligatoire pour améliorer les coûts de production et l'organisation du travail. Les entreprises agricoles passent du statut d'exploitation familiale au statut d'entreprise avec toute la complexité des tâches à assumer dans les domaines de la production, de l'économie, de la commercialisation, de la gestion des ressources humaines. Les exigences environnementales sont sans cesse plus élevées et incontournables.

Les produits

La définition d'un nouveau positionnement des vins du Beaujolais doit contribuer à la valorisation de l'ensemble des produits du territoire. La diversification des produits (nouveaux produits tels que blanc, rosé, effervescent, jus de raisin etc.) et la diversification des activités (oenotourisme, autres cultures, prestations de service pour les collectivités et/ou la société) se développent.

La viticulture durable et de la viticulture biologique sont des opportunités à saisir.

Les objectifs des vignerons du Beaujolais

La région du Beaujolais a rencontré des difficultés économiques importantes au cours des dernières années, liées à la situation économique globale, et accentuées par les spécificités propres à l'appellation : conditions de production très coûteuses, atomisation de l'offre, modification du comportement du consommateur par rapport au Beaujolais nouveau,....

C'est pourquoi la stratégie globale du Beaujolais a été repensée.

Elle s'articule essentiellement autour de 4 grandes orientations :

- 1) L'organisation d'une viticulture durable, tant au niveau économique qu'au niveau environnemental, qui seules pourront permettre aux appellations de pérenniser les acquis obtenus depuis de nombreuses décennies.
- 2) Le positionnement des vins du Beaujolais avec la définition d'une stratégie commerciale sur le moyen et long terme et la structuration et l'organisation économique de l'offre, afin de s'adapter aux nouvelles exigences du marché sur le court terme.
- 3) La reconquête d'une image positive de l'ensemble des vins du Beaujolais.
- 4) La valorisation des terroirs et des paysages afin d'ancrer définitivement le Beaujolais à un territoire et d'affirmer ainsi son originalité et son identité.

LE VIGNOBLE S'ENGAGE DANS UNE DEMARCHE DE VALORISATION DE SES PAYSAGES

Le vignoble, par son importance et sa disposition sur les reliefs marque fortement l'identité du territoire. Les vignes structurent et organisent la majeure partie des paysages, véritables vitrines pour les vins du Beaujolais et plus largement pour l'identité du département.

Les professionnels du Beaujolais, comme les structures touristiques, s'intéressent de plus en plus au territoire de production du Beaujolais. Les paysages viticoles sont un des enjeux visés.

Ils constituent une production dérivée, image du produit et du cadre de vie, atouts commercial et d'attractivité.

Parallèlement, l'évolution des techniques de production, comme le développement économique et résidentiel des communes viticoles, risquent de banaliser les paysages. Ces dynamiques pourraient progressivement gommer les identités viticoles Beaujolaises si elles ne sont pas accompagnées et encadrées.

Afin de « lier le bon au beau », l'Union des Vignerons du Beaujolais a initié en 2011 une démarche de valorisation des paysages viticoles qui a pour objectif :

- de mieux connaître le(s) patrimoine(s) paysager(s) viticole(s) du territoire Beaujolais ;
- d'identifier les enjeux et les tendances d'évolutions du vignoble ;
- de proposer des solutions techniquement et financièrement viables pour une gestion quotidienne des paysages par les acteurs locaux (viticulteurs, élus, entrepreneurs...).

Ce travail repose sur la mise en place et l'animation d'un processus de concertation avec les acteurs locaux (représentants des professionnels de la filière viti-vinicole, des collectivités locales, administrations, associations, organismes conseils...) indispensable à l'élaboration d'un projet de territoire partagé et reconnu.

Cette démarche rejoint et conforte le travail déjà commencé de caractérisation des terroirs qui se traduit par une étude approfondie des sols, des climats, des pratiques et de l'évolution historique de la valorisation des vignes et des vins. Mais la dimension paysagère manque pour répondre complètement à la notion de terroir, définie par l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin comme un « concept qui se réfère à un espace sur lequel se développe un savoir collectif des interactions entre un milieu physique et biologique identifiable et les pratiques vitivinicoles appliquées, qui confèrent des caractéristiques distinctives aux produits originaires de cet espace. » Ainsi, le paysage révèle une grande partie de l'identité du vignoble à laquelle les vignerons doivent rester fidèles pour assurer aux appellations un développement technique, économique et commercial cohérent.

Un paysage d'ores et déjà reconnu : les AOC Brouilly et Côte de Brouilly adhèrent à la Charte de Fontevraud.

Premier relief annonçant les contreforts du Beaujolais, le Mont Brouilly prête son nom à deux crus : Brouilly et Côte de Brouilly. Cerclant les versants de ce promontoire, le vignoble marque fortement l'identité du territoire. Vignes et domaines structurent et organisent le paysage, véritable vitrine du produit et du cadre de vie. Conscients de la valeur incomparable de ce paysage, l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly s'est engagée en 2009 dans une démarche d'adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud. Et c'est en septembre 2011 que le Pays des Brouilly a officiellement rejoint les cinq vignobles déjà signataires : Val de Loire, Château-Chalon, Côte de Beaune, Lavaux, Costières de Nîmes.

La Charte Internationale de Fontevraud (<http://chartedefontevraud.org>) compte parmi ses membres fondateurs, le Ministère de l'agriculture, l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) et l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin). Elle est animée par l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin). La Charte a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable,

l'optimisation de la production viticole à la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.

LE POCL, UN PROJET QUI MODIFIERAIT IRREMEDIABLEMENT LE PAYSAGE VITICOLE

Certaines entités paysagères du Beaujolais risquent d'être fortement touchées par le projet de ligne LGV. Chacune d'entre elles sont ici présentées ainsi que les principaux enjeux qui y sont rattachés. Ce diagnostic n'est qu'une ébauche et sera affiné d'ici le printemps 2012.

UNITES PAYSAGERES - LES PLATEAUX DE L'ARBRESLE

Structures paysagères

- Système de petits vallons qui renforcent l'effet de collines
- Végétation arbustive (bosquets, haies, ripisylves)
- Mixité agricole : une agriculture d'élevage et de prairies
- Bâti diffu, nombreux hameaux

Perceptions

- Patchwork de parcelles agricoles
- Cloisonnement du paysage par la trame bocagère (haies)

Tendances

Enjeux

- Entretien des structures végétales
- Maintenir le caractère rural du paysage
- Organiser une signalétique porte d'entrée sur le vignoble du Beaujolais

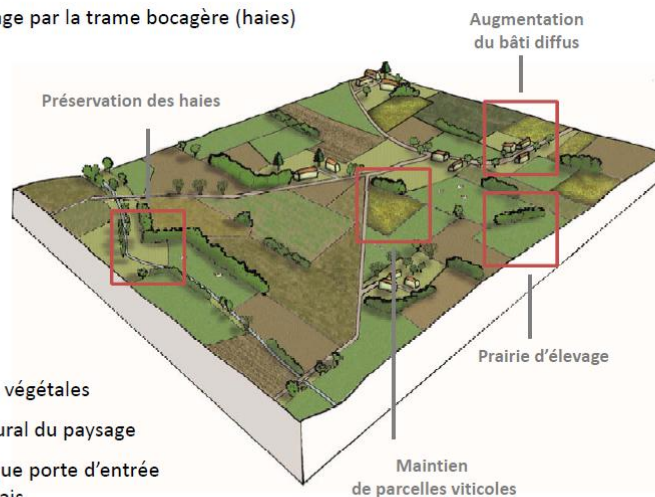


Identité viticole

Une vigne en timbre poste



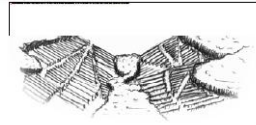
- Dareizé
- Saint-Loup
- Les Olmes
- Sarcey
- Bully
- Nuelles
- L'Arbresle
- St Germain/Arbresle
- St Romain de Popey
- St Clément/Valsonne



UNITES PAYSAGERES - LES COTEAUX DE L'AZERGUES

Structures paysagères

- Coteaux découpés par des vallons étroits
- Reliefs coiffés par les bois
- Villages accrochés à flanc de coteaux
- Vignes sur les pentes, prairies dans les fonds de vallons
- Urbanisation le long de l'infrastructure D385



Identité viticole
Vignoble de pente



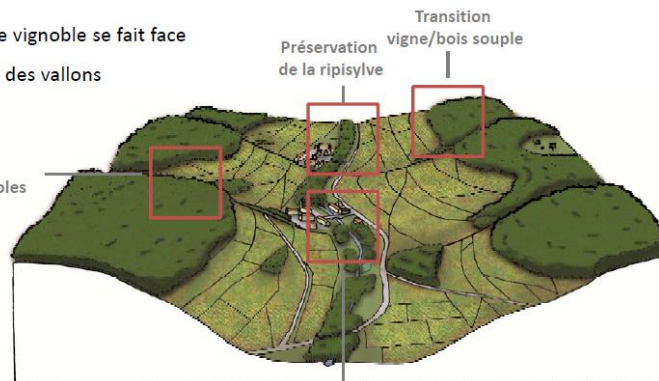
- Chatillon
- Le Breuil
- Chessy
- Bagnols
- Legny
- Le Bois-d'Oingt
- Moire
- Oingt
- St Laurent d'Oingt
- Ternand
- Letra
- Sainte-Paul
- Ville-sur-Jarnoux
- Chamelet
- St Just d'Avray
- Chambost-Allierzaires

Perceptions

- Vis-à-vis viticole : le vignoble se fait face
- Ambiance intimiste des vallons

Tendances

Fermeture des vallons viticoles



Transition vigne/bois souple
Préservation de la ripisylve

Extension des zones d'activités le long des infrastructures

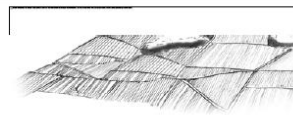
Enjeux

- Conserver une lisière forestière
- Réhabiliter les friches
- Maintenir les structures végétales

UNITES PAYSAGERES - LE MASSIF DE POMMIER

Structures paysagères

- Crête viticole
- Petits vallons boisés remontant vers la crête
- Couloir d'infrastructures du Val de Saône
- Nombreux villages et hameaux finement installés au milieu du vignoble



Identité viticole
Vigne sur les versants



- Lozanne
- Chazay-d'Azergues
- Morance
- Charnay
- Marcy
- Alix
- Lucenay
- Lachassagne
- Anse
- Pommiers
- Anse
- Limas

Perceptions

- Plusieurs points de vue sur l'ensemble du vignoble Beaujolais

Tendances

Valorisation de l'image du vignoble (nombreux points de vue)



Densification de la trame urbaine

Simplification des profils routiers et des abords de routes

Enjeux

- Contenir les phénomènes de conurbation entre les villages
- Maintenir les structures végétales
- Aménager des points de vue sur l'ensemble du vignoble

UNITES PAYSAGERES - LES COTEAUX DE LA MAUVAISE

Structures paysagères

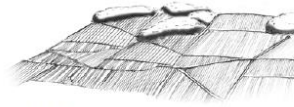
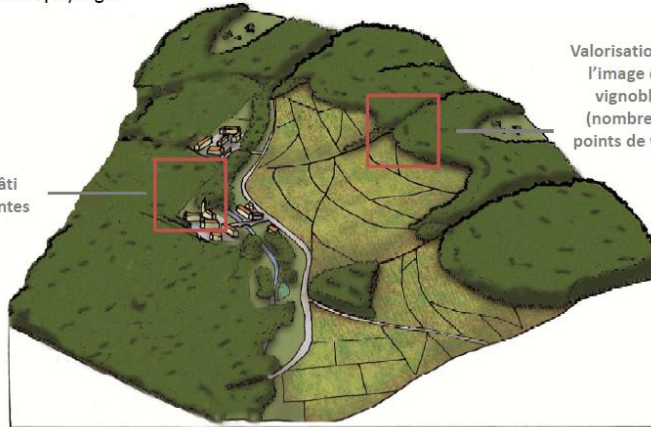
- Pic de Rémon boisé
- Villages dans le bas de la vallée
- Zones d'activités s'étendent le long des axes de communication (D95)

Perceptions

- Dimension naturelle du paysage

Tendances

Extension du bâti diffus sur les pentes



Identité viticole

Pentes de vigne

Valorisation de l'image du vignoble (nombreux points de vue)



- Chanès
- Saint-Verand
- Julienas
- Pruzilly
- Jullie
- Emeringes
- Vauxrenard

Enjeux

- Maintenir les structures végétales
- Limiter les extensions pavillonnaires en dehors des noyaux urbains

Territoires Paysages

UNITES PAYSAGERES - LA VALLEE DE L'ARLOIS

Structures paysagères

- Villages accrochés à flanc de coteaux (Saint-Verand)
- Quelques boisements et bosquets éparses
- Zone d'activité le long de la route D31

Perceptions

- Vallée ouverte

Tendances

Simplification des profils routiers et des abords de routes



Identité viticole

Marqueterie de vigne



- Chasselas
- Leynes
- Chaintre
- Saint-Verand

Enjeux

- Maintenir les structures végétales
- Organiser une signalétique de porte d'entrée sur le vignoble du Beaujolais

Extension de zones d'activités le long des infrastructures

Territoires Paysages

CONCLUSION

Une viticulture en lien étroit avec son territoire est génératrice de qualité de paysage. C'est un atout pour toute la filière viti-vinicole, à condition de porter une attention particulière à sa préservation et à sa gestion.

Le professionnel de la vigne par son influence sur l'espace, est aussi un professionnel du paysage et souvent l'ignore. A l'image d'une dégustation, il doit apprendre à le connaître et le faire apprécier.

Mais les choix d'aménagement du territoire conditionnent souvent l'évolution du paysage. La cohérence paysagère des vignobles est menacée par plusieurs phénomènes :

- l'urbanisation galopante, par la péri-urbanisation (extension des villes), par la rurbanisation ou par le mitage ;
- l'installation d'industries ;
- l'installation de zones d'activités ;
- la mise en place de voies de communication.

Ces aménagements constituent des menaces pour le maintien d'une viticulture lorsqu'il y a une concurrence sur le foncier, mais également quand ils dénaturent l'harmonie des paysages viticoles.

Face à ces enjeux, les vignerons du Beaujolais seront vigilants quant à faire reconnaître la contribution de leurs paysages à la qualité du cadre de vie et à l'image des territoires et des terroirs. Ils sont ainsi décidés à se doter des outils nécessaires à la défense et à la valorisation de ce patrimoine unique.